

PREFET DES COTES D'ARMOR

Direction départementale
de la cohésion sociale

Saint Brieuc, le 4 décembre 2015

Pôle Protection des Publics
BAFA

Le Directeur départemental
de la Cohésion sociale

Affaire suivie par :
Mme Chantal Jaffrain
Tél : 02.96.62.83.69
Fax : 02.96.62.84.20
chantal.jaffrain@cotes-darmor.gouv.fr

aux

Organisateurs
d'accueils collectifs de mineurs

REF : BAFA 130 HM CJ

OBJET : Transmission dématérialisée des certificats de stage pratique BAFA et BAFD

Mesdames, Messieurs,

Pour être recevable, un stage pratique BAFA ou BAFD doit être effectué, sur le territoire national, dans un séjour de vacances, un accueil de scoutisme ou un accueil de loisirs déclaré auprès de la DDCS et avoir une durée d'au moins 14 jours effectifs.

Depuis le 1er octobre 2015, ce stage ne peut plus être effectué qu'en deux parties au plus et la durée minimale d'une partie de stage est de 4 jours. Une partie du stage peut toujours se dérouler dans un accueil de loisirs périscolaire mais dans la limite de six jours effectifs.

Une journée effective comprend au minimum 6 heures. Elle peut être scindée en demi-journées, d'au minimum 3 h dans une même journée, qui doivent être consécutives en accueil de loisirs extrascolaire et qui peuvent être non consécutives en accueil de loisirs périscolaire.

Jusqu'à présent, le directeur (pour le BAFA) ou l'organisateur (pour le BAFD) de l'accueil mentionnait son appréciation sur un certificat papier. Le candidat saisissait ensuite cette appréciation dans son espace personnel sur le site internet BAFA-BAFD et adressait à la DDCS du lieu du stage son certificat pour validation.

Désormais, la procédure est entièrement dématérialisée.

C'est pourquoi, à compter du 1^{er} janvier 2016, je vous demande de renseigner l'appréciation sur la fiche complémentaire visée dans TAM, en cliquant sur « saisir certificat » sur la ligne où le candidat a été renseigné comme intervenant dans l'équipe d'encadrement.

Important : si le nombre de jours de stage ne comporte pas de ½ journée, tapez 0 dans la partie « ½ journée » pour pouvoir valider votre saisie.

Vous trouverez en annexe le mode d'emploi de la procédure. Mon service se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental,
L'Inspectrice de la Jeunesse et des Sports



Hélène MAZENS